



Stupéfiant cannabis qu'est ce que je risque?

Par **corn**, le **29/06/2009** à **04:43**

Bonjour,

svp pourriez-vous me dire ce ke je risque.

je me suis fais arreter par la police il y a environ 6mois car je fumé un joint dans la rue.

lors de mon controle je leur ai remis mon joint ainsi que le 12g que j'avais dans mon sac (ma consommation personnelle).

les policiers m'ont conduit au poste pour me relacher 2h plus tard en me précisant qu'une lettre me sera adressé avec une date dde jugement.

j'ai en effet reçu cette convocation la semaine dernière et j'ai un jugement le mercredi 1er juillet.

Sur le courrier il y a marqué "ordonnance pénale".

j'aimerais savoir ce que je risque en sachant que cela c'est déjà produit 4an auparavant mais lors de mon jugement j'avais été acquité car c'était la première fois.

j'ai très peur.

pourrai-il decider de me mettre en prison ou meme du sursis?

MERCI DE ME RÉPONDRE

Par **frog**, le **29/06/2009** à **10:00**

[citation]Sur le courrier il y a marqué "ordonnance pénale". [/citation]

Il y a marqué quoi d'autre au juste ?